



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement 682

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la ville de L'île-Perrot tenue le 12 septembre 2017, le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro 682 intitulé « RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DE VILLE DE L'ÎLE-PERROT ».

Le règlement numéro 682 est présentement en vigueur.

Ledit règlement et le présent avis peuvent être consultés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville sis au 110, boulevard Perrot, aux heures normales d'ouverture ainsi que sur le site Web à www.ile-perrot.qc.ca.

DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce 19 septembre 2017.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA
Greffière